

Marche à suivre

Avant de communiquer avec nous, nous vous encourageons à essayer de résoudre votre plainte avec la CSPAAT. Si une chose a été oubliée ou mal comprise, il se peut que vous puissiez régler le problème rapidement et facilement.

1. Téléphonnez ou écrivez à la personne au sein de la CSPAAT avec qui vous traitez quand le problème est survenu.

- Ayez à portée de la main le numéro de votre demande d'indemnisation (si vous êtes un employé ou une employée), le numéro de votre entreprise (si vous êtes un employeur) ou votre numéro de prestataire (si vous êtes un prestataire de services).
- Expliquez ce qui est arrivé, ce que vous croyez être injuste et ce que vous pensez qu'il faudrait faire pour résoudre le problème.
- Prenez des notes (notez le nom de la personne à qui vous avez parlé, la date de la conversation, les mesures qui ont été décidées, etc.).
- Rappelez cette personne si elle n'a pas communiqué avec vous dans le délai que vous aviez établi avec elle.

2. Communiquez avec le chef de service

- Si vous n'avez pas obtenu ce que vous attendiez de la personne à qui vous aviez parlé, demandez le nom du chef de service et écrivez à cette personne ou appelez-la pour lui faire part de votre plainte.

3. Communiquez avec la Commission des pratiques équitables

La Commission peut examiner les plaintes se rapportant aux pratiques de la CSPAAT que vous pensez être inéquitables. Notez toutefois que nous ne pouvons pas vous donner des conseils relativement à une question qui a été portée en appel ou qui est associée à un droit d'appel.

- Avant de nous écrire ou de nous appeler, essayez de décrire ce qui vous préoccupe.
- Que voudriez-vous que la Commission examine ? Est-ce un retard, le comportement d'une personne, un problème de communication, une action ou une omission, une pratique, une politique ?
- Dites-nous le « QUOI-QUAND-QUI » (CE QUI est arrivé, QUAND c'est arrivé et LE NOM de la personne à qui vous avez parlé).
- Dites-nous comment vous voudriez que votre plainte soit résolue.
- Dites-nous les mesures que vous avez prises pour tenter de résoudre le problème. **N'oubliez pas de nous dire le nom** et le poste du membre du personnel de la CSPAAT avec qui vous avez traité.
- Si quelqu'un vous représente, dites-nous le nom et le numéro de téléphone de cette personne, et dites-nous si elle peut nous parler en votre nom.
- Dites-nous quand (jour et heure) nous pouvons vous joindre.

Veillez déposer votre plainte par la poste ou par télécopieur :

123, rue Front Ouest

Toronto ON M5J 2M2

Télécopieur : 416 603-3021

Sans Frais : 1-866-545-5357

email : complaints@fairpractices.on.ca